

Prescription LAB HLA Enregistrement

1. Sommaire

2. Introduction	1
3. Procédure	1
3.1. Groupage HLA.....	1
3.1.1. CH-Donneur	1
3.1.2. CH-CBU	1

2. Introduction

Ce chapitre décrit les procédures à respecter lors du groupage HLA de donneurs suisses (CH-donneurs) / d'unités de sang de cordon suisses (CH-CBU). Ces procédures ne s'appliquent qu'à l'enregistrement de nouveaux donneurs/CBU.

3. Procédure

Les groupages HLA de CH-donneurs doivent être réalisés dans des laboratoires dotés de l'accréditation EFI/ASHI.

3.1. Groupage HLA

3.1.1. CH-Donneur

1. Réception des échantillons (Buccal Swabs) sans formulaire de SBSC
2. Exécution du groupage HLA
3. Envoi des résultats du groupage HLA à SBSC par voie électronique

3.1.2. CH-CBU

1. Réception du matériel et du « Cord Blood Unit Data » de la CBB →
2356_FOR_Cord_Blood_Unit_Data_CBU_Registration
2. Exécution du groupage HLA
3. Envoi des résultats du groupage HLA (original) à SBSC avec le « Cord Blood Unit Data »
4. Envoi d'une copie des résultats du groupage HLA à la CBB concernée